



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS

Délibération N° 2017/65

Séance du 15 novembre 2017

République Française
Département des Pyrénées Orientales

Nombre de membres :

En Exercice : 18

Présents : 10

Votants : 14

L'an deux mille dix sept et le quinze novembre à dix huit heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Louis SALA, Maire.

Présents : M. Louis SALA, Mme Jocelyne HUGUEN-RIGAILL, Mme Christiane GRIOT, M. Ludovic BARBRY, Mme Eliane BERDAGUER, Mme Christine RUIZ, M. Jonathan PARON, Mme Sylvie PONCET, M. Robert RAMIO, M. Mickael MAROLLEAU ;

Absents excusés : Mme Myriam DARDENNE, Mme Véronique VILLARD, Mme Sandra MATHEU, M. Sébastien SANCHEZ, Mme Magali RIBES, Mme Aurélie SAUCH, M. Philippe HUGUENIN, M. Michel PALAU.

Procurations : M. Sébastien SANCHEZ à Mme Sylvie PONCET, Mme Magali RIBES à Jonathan PARON, Mme Aurélie SAUCH à Mme Christine RUIZ, M. Philippe HUGUENIN à M. Robert RAMIO.

Secrétaire : M. Jonathan PARON.

Date de la convocation : 09 novembre 2017

OBJET : Approbation de la Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Le conseil municipal,

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté municipal n° 2016-041 en date du 07/04/2016 prescrivant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montescot ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2016/62 en date du 30/11/2016 justifiant l'ouverture à l'urbanisation réalisée dans le cadre de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu l'arrêté municipal n° 2017-060 en date du 16/05/2017 prescrivant l'enquête publique sur le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Montescot ;

Entendu les conclusions du commissaire-enquêteur en date du 07/07/2017, qui donne un avis favorable à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montescot ;

Considérant que le plan local d'urbanisme tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L153-21 du code de l'urbanisme ;

066-216601146-20171115-DCM652017-DE
Date de télétransmission : 16/11/2017
Date de réception préfecture : 16/11/2017



Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide d'approuver la procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montescot qui porte sur :

- Ouverture à l'urbanisation de la zone 3AU et son classement en zone 1AU
- Création, suppression, adaptation d'emplacements réservés
- Adaptation réglementaire de la zone N

- Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R153 -20 et R153-21 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal (ainsi que d'une publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R 1431-9 et R 2121-10 du CGCT)

- Dit que, conformément à l'article L153-22 du code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public en mairie de Montescot aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;

- Dit que les dispositions résultant de la modification seront exécutoires dès l'accomplissement de la dernière des mesures de publication : affichage en mairie et insertion dans un journal du département.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours mois et an que dessus.

Pour Copie Conforme,



Le Maire,

Louis SALA

La présente décision est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en préfecture.

Accusé de réception en préfecture
066-216601146-20171115-DCM652017-DE
Date de télétransmission : 16/11/2017
Date de réception préfecture : 16/11/2017